



Réseau NATURA 2000

Site FR 7200699 « grottes du trou noir »

Compte rendu du comité de pilotage du 27 janvier 2012

Le 27 janvier 2012, s'est tenu à Saint-martin de Lerm, sous la présidence de Madame Beaupied-Queyraud, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langon, un comité de pilotage du site « Grottes du trou noir ».

Madame Beaupied-Queyraud introduit la réunion en présentant l'ordre du jour qui se décline en 3 thèmes :

- Bilan de la 1^{ère} année d'animation
- Présentation de la charte
- Perspectives pour l'année 2012

1°) Bilan de la 1^{ère} année d'animation par le Conservatoire d' Espaces Naturels.

Les objectifs de cette année étaient multiples :

- Acquisition des informations nécessaires à la concrétisation des mesures de gestion
- Aménagement des accès « Trou noir » et « Trou de la Barrique »
- Contacts avec les propriétaires concernés
- Validation de la charte natura 2000.

Des travaux d'aménagement ont commencé au niveau de l'accès du « Trou noir ». Le Conservatoire des Espèces Naturelles a signé une convention avec le propriétaire pour une durée de 15 ans afin de mettre en place les actions nécessaires à la protection du site et des chauves-souris grâce au dispositif contractuel prévu par Natura 2000. Ce contrat évite au propriétaire de faire des avances de trésorerie. En l'espèce, le montant des travaux nécessaires est supérieur à 12 000 euros pour la pose d'une clôture et l'installation de deux panneaux d'information.

Un débat s'installe sur les aspects sécurité des personnes. En effet, il peut-être dangereux pour les personnes pénétrant dans la grotte des se trouver bloquées du côté du « Trou Noir » qui aura été clôturé. Il est donc nécessaire que le public soit informé de ces aménagements nouveaux.

L'idée d'implanter un autre panneau d'information sur les risques encourus et qui précise qu'il n'y a pas d'issue au « Trou Noir » est retenue. L'animateur est chargé de faire faire un devis qui sera proposé à la DDTM dans les prochains jours.

Les membres du Copil font remarquer que le panneau qui déconseille l'entrée est peu lisible.

Monsieur Belanguier indique que la fabrication des panneaux d'information a été lancée et qu'il n'y a pas de périodes d'interdiction car la démarche Natura qui s'inscrit dans la concertation n'a pas vocation à interdire. Le panneau a été réalisé en liaison avec le Comité Départemental de Spéléologie de Gironde.

Par ailleurs, il rappelle qu'il existe des réglementations qui préconisent de veiller à ne pas déranger des espèces protégées ou qui protègent la propriété privée. Sur ce point, le propriétaire de la grotte peut installer un panneau « Propriété privée, défense d'entrée » qui renforcera le dispositif.

Pour le « Trou de la Barrique », la situation est plus complexe car il s'agit d'une indivision (6 ayant-droit) qui ne s'entend pas. Si certains sont opposés à des aménagements, la possibilité de mettre un simple panneau d'information en 2012 est envisageable. Un accord écrit de la part des propriétaires sera toutefois nécessaire.

Madame Beaupied-Queyraud appelle l'attention du comité sur la responsabilité des propriétaires qui pourrait être engagée en cas d'accident, si les mesures d'information du public ne sont pas mises en oeuvre. Un courrier explicitant ce point de droit pourrait être envoyé par le Maire aux propriétaires. (la Sous-préfecture reste à sa disposition)

2°) Présentation de la Charte

Celle-ci est composée des engagements et de recommandations de portée générale sur les grottes, bois et forêts, formations arborées hors forêts, prairies, étangs et cours d'eau, spéléologie.

La Charte est adoptée.

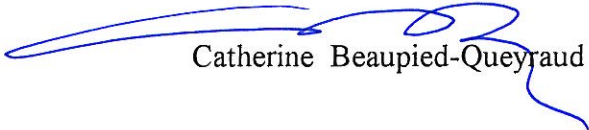
3°) Perspectives pour 2012

- Réalisation des travaux sur le trou noir conformément au diagnostic écologique
- Suivi des aménagements
- Poursuite des discussions pour le trou de la Barrique
- Poursuite des suivis de chauves souris
- Organisation d'une nuit de la chauve souris dans le courant de l'été Le but est de faire découvrir au public sous forme d'exposés et de panneaux d'information l'importance écologique de ce site. Les écoles primaires du secteur seront également contactées.

Il n'est pas envisagé de faire pénétrer le public dans la grotte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H.

La présidente


Catherine Beaupied-Queyraud